

15/10/2019 MDSVA

Formation CDOS 33

# LA POLITIQUE SPORTIVE DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE: un appui au mouvement sportif



# La politique sportive du Département, une politique volontariste et une compétence partagée

- **6 objectifs stratégiques :**
- développer et promouvoir le sport à travers toutes ses composantes en favorisant une cohérence et un équilibre territorial ;
- permettre un accès de qualité aux activités physiques et sportives en portant un regard attentif aux projets intégrant des dimensions sociales et éducatives ;
- favoriser le développement de l'emploi sportif ;
- être le garant de l'équilibre territorial et de l'égal accès de tous aux pratiques sportives en développant des animations sur l'ensemble du département et en soutenant les collectivités dans leur projet de construction et de réhabilitation d'équipements sportifs et d'équipements aquatiques ;
- reconnaître le rôle et la place prépondérante du sport et de ses acteurs dans l'amélioration de la santé des girondins ;
- favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

# La politique sportive du Département

## La Direction des Sports, Loisirs et de la vie Associative

## Le Service de l'Animation et des Pratiques Sportives

- Le Bureau du Suivi des Pratiques Sportives: 9 agents
- La Cellule du Développement Sportif Territorial: 7 agents
- L'ingénierie territoriale avec les Conseillers en Développement Sport et Vie Associative: 8 agents SAPS et 6 agents SVA répartis sur 5 pôles jeunesse territoriaux.



# La politique sportive du Département au plus près des territoires

## Le Service de l'Animation et des Pratiques Sportives

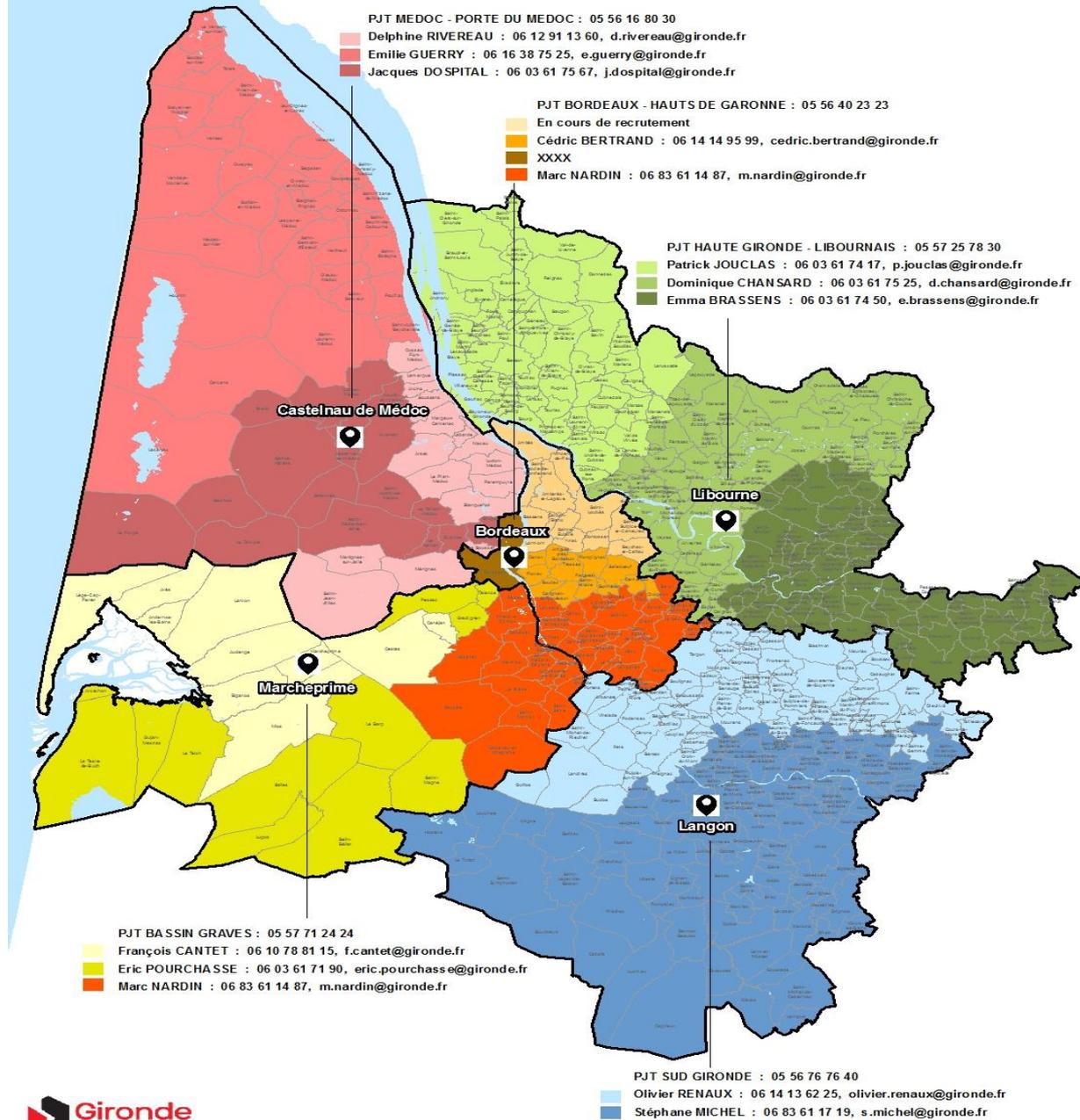
**En 2019 budget SAPS: 6 998 798€**

**Budget sport investissement: 1 894 001€**

**Budget sport fonctionnement: 5 104 798€**

Carto CDSVA

## Département de la Gironde Conseillers en Développement Sport et Vie Associative



## • **3 PROGRAMMES DEVELOPPES:**

- L'appui au mouvement sportif : un axe fort qui s'articule autour de 5 dispositifs d'intervention
- L'animation des territoires: des dispositifs dans lesquels le mouvement sportif girondin peut s'impliquer
- L'aménagement territorial s'axe autour de 3 dispositifs d'intervention

# La politique sportive du Département

- L'appui au mouvement sportif : un axe fort qui s'articule autour de 5 dispositifs d'intervention
  - Les comités sportifs départementaux,
  - L'aide aux clubs sportifs,
  - L'aide aux manifestations sportives,
  - L'aide à l'équipement sportif associatif,
  - Le soutien à l'emploi sportif,

# Les comités sportifs départementaux

## Objectifs du dispositif

Garantir l'accompagnement des structures « têtes de réseaux » afin de développer plus encore la structuration du mouvement sportif girondin.

Soutenir la réalisation d'actions sportives d'intérêt départemental permettant le développement et la promotion de la discipline.

Définir des objectifs communs qui conduiront le Département et les comités sportifs à la mise en place d'action conjointement menées.



# L'aide aux clubs

## Objectifs du dispositif

Favoriser la mise en place d'un cadre structuré permettant la pratique des activités physiques et sportives

Porter une attention particulière à la structuration des écoles de sport

Accompagner les clubs girondins dans leur volonté de professionnalisation de l'encadrement

Accompagner les clubs girondins dans leur volonté de d'accueillir un public handicapé pour une pratique mixte: label handi-valide

# Critères / Conditions

La subvention est attribuée en application d'une grille de critères votée au BP, prenant en compte :

- l'effectif des licenciés de moins de 18 ans,
- l'aide aux déplacements des équipes jeunes inscrites au championnat de France
- l'emploi sportif professionnel diplômé,
- l'aide aux déplacements des équipes évoluant à un niveau national ou au plus haut niveau régional pour certaines disciplines : une équipe féminine et/ou masculine aidée par club,
- les actions et projets d'intégration du public en situation de handicap pour les structures affiliées aux fédérations handisport et/ou sport adapté ou les structures labélisées « handi-valides ». Intervention du Département sur la base d'une présentation du projet spécifique lié à l'accueil d'un public handicapé.

# Procédures / planning

Constitution d'un dossier comportant :

- 1 formulaire « Aide aux clubs » à renseigner,
- Diverses pièces constitutives obligatoires :
  - Calendrier des déplacements des équipes jouant en national,
  - copie des diplômes et contrat de travail des salariés,
  - bilan d'activité,
  - Bilan financier de la partie – de 18 ans
  - compte de résultat du dernier exercice clôturé et prévisionnel,
  - procès-verbal de la dernière Assemblée Générale,
  - n° INSEE et RIB.

Date limite de dépôt du dossier au Conseil Départemental :  
Fin novembre

# L'aide aux manifestations sportives

## Objectifs du dispositif

Animer et dynamiser les territoires girondins

Valoriser et promouvoir l'image sportive du Département

# Critères / Conditions

Ce dispositif permet l'accompagnement des associations sportives.

Pour être **éligible**, l'association doit notamment :

- être **affiliée à une fédération sportive**,
- avoir son **siège social en Gironde**,
- justifier d'une **existence légale d'au moins 1 an**,
- avoir une **gestion désintéressée**.

L'intervention financière du Département prend en compte le **niveau sportif**, l'**intérêt départemental de la manifestation** ainsi que le **niveau d'attractivité** .

La subvention est attribuée en application d'une grille votée au BP, définissant les cadres d'interventions éligibles.

# L'équipement associatif

## Objectifs du dispositif

Permettre aux associations sportives de disposer de matériel sportif adapté, performant et sécuritaire.

# Critères / Conditions

Ce dispositif permet l'accompagnement des associations lors d'acquisition de matériel sportif.

Pour être **éligible**, l'association doit notamment :

- être **affiliée à une fédération sportive**,
- avoir son **siège social en Gironde**,
- justifier d'une **existence légale d'au moins 1 an**,
- avoir une **gestion désintéressée**.

L'intervention financière du Département permet d'accompagner les acquisitions de matériel sportif directement lié à l'activité sportive et destiné à un usage collectif.

Le montant de la subvention est calculé au regard de la nature du matériel et du public cible.



# L'emploi sportif qualifié

## Objectifs du dispositif

Contribuer à l'éclosion, au développement et à la pérennisation d'emplois sportifs sur l'ensemble du territoire girondin

Accompagner les partenaires locaux dans la mise en œuvre de nouveaux services à la population

# Critères / Conditions

Ce dispositif permet l'accompagnement des associations lors de la création des 2 premiers postes d'éducateur.

Pour être **éligible**, l'association doit notamment :

- Recruter un **éducateur sportif titulaire d'un diplôme** permettant l'encadrement contre rémunération et en autonomie,
- Proposer un **contrat à durée indéterminée (ou CDI)** au salarié, avec une rémunération à minima au groupe 3 de la convention collective,
- Garantir un **volume horaire d'au moins 17h30 / semaine**,
- L'emploi pourra s'inscrire dans une logique de mutualisation.

L'intervention financière du Département prend en compte **le volume horaire du contrat et permet d'accompagner la structure sur 3 ans** .

Le montant de la subvention est calculé au prorata du volume horaire.



# L'INSERTION PAR L'EMPLOI SPORTIF

## Objectifs du dispositif

Accompagner les publics fragilisés vers l'insertion professionnelle

Réduire les inégalités et prévenir les ruptures sociales en incitant les associations sportives à proposer une évolution professionnelle aux publics les plus éloignés de l'emploi

# Critères / Conditions

Ce dispositif permet l'accompagnement des associations lors de la création des 2 premiers postes d'éducateurs.

Pour être **éligible**, l'association doit notamment :

- Recruter une **personne majeure** ou en **contrat d'apprentissage**,
- Proposer un **contrat à durée déterminée** et un parcours de formation sur 3 ans et plus précisément un itinéraire comprenant l'acquisition de compétences et la validation de diplômes qualifiants professionnels à caractère sportifs
- Garantir un **volume horaire d'au moins 17h30 / semaine**,

L'intervention financière du Département prend en compte **le volume horaire du contrat et permet d'accompagner la structure sur 3 ans** .

Le montant de la subvention est calculé au prorata du volume horaire.

# La politique sportive du Département

- Les animations sportives : des dispositifs dans lesquels le mouvement sportif girondin peut s'impliquer:
  - Les Sports Vacances,
  - Les Ecoles Multi-Sports,
  - Les Temps Libres Multi-Sports,
  - Les CAP 33,
  - Objectif Nage.

# Les sports vacances

- Mise en place d'un stage sportif multisports pendant les vacances scolaires qui prévoit notamment :
  - Une durée minimale de 3 jours,
  - Une progression pédagogique sur au moins une activité,
  - Un encadrement qualifié,
  - Une inscription obligatoire à la totalité du stage.

# Les Ecoles Multisports

- Mise en place d'activités, dans le temps périscolaire, pour les jeunes scolarisés en écoles primaires :
  - Une planification annuelle de cycles d'apprentissage,
  - Une réelle progression pédagogique basée sur un cycle de 5 à 7 séances,
  - Un encadrement qualifié,
  - Une inscription à l'année.

# Les Temps Libres Multisports

- Offrir aux adultes et séniors, la possibilité de découvrir ou de pratiquer des APS multiformes dans le but de maintenir leur dynamisme physique, lutter contre le désœuvrement, l'isolement, favoriser la mixité intergénérationnelle et conforter le développement de l'emploi sportif :
  - Valoriser les projets sport prévention santé,
  - Inciter les initiatives valorisant l'égalité femmes / hommes,
  - Accompagner l'accueil du public en situation de handicap.

# Les CAP 33

- Profiter de la période estivale pour proposer la découverte d'activités de loisirs sportifs, culturels et environnementaux :
  - Une opération à destination des adultes et des familles
  - Une opération partenariale,
  - Une programmation basée sur un triptyque : découvertes gratuites – tournois – mini-stages,
  - Un encadrement qualifié et compétent,
  - Une implication forte du monde associatif aux côtés des collectivités.

# OBJECTIF NAGE:

- Acquérir une aisance aquatique et prévenir des risques de noyade:
  - Favoriser l'accès à l'apprentissage de la natation sur des territoires déficients en piscines,
  - Valoriser les sites naturels du Département et mettre en avant les atouts et la richesse de ses espaces,
  - Favoriser l'emploi sportif.

# La politique sportive du Département

- L'aménagement sportif du territoire girondin:
  - L'Équipement Sportif Communal
  - L'Équipement Sportif Communal mis à disposition des Collèges
  - Les Équipements Aquatiques

# L'équipement sportif communal:

- Permettre un égal accès à tous aux pratiques physiques et sportives
- Permettre aux collégiens d'accéder aux équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'EPS
- Etre le garant de l'équilibre territorial en lien avec le Schéma Départemental des équipements sportifs

# Les équipements aquatiques:

- Prévenir des risques de noyade
- Permettre un égal accès de tous à l'apprentissage de la natation et des activités aquatiques
- Favoriser l'accès à l'apprentissage de la natation au collège nécessaire à l'acquisition des compétences du « savoir nager ».



ELODIE PODEUR FIEVRE

- [e.podeurfievre@gironde.fr](mailto:e.podeurfievre@gironde.fr)

- **MERCI DE VOTRE ATTENTION**

